

6

LES ANIMAUX DOMESTIQUES

Organisation de l'atelier:

Prof. Olivier Reinberg,
Chirurgien pédiatre,
responsable des urgences
chirurgicales pédiatriques
au CHUV et à l'Hôpital
de l'enfance de Lausanne
(1980-2003), Département
médico-chirurgical
de pédiatrie, CHUV

6.2 —
PAROLES D'ENFANTS...
Page 166

6.3 —
LES PERSONNES
RESSOURCES
DE L'ATELIER
Page 167

6.4 —
LE DÉBAT
Page 168

6.5 —
BASES LÉGALES
ET PROGRAMMES
EXISTANTS
Page 172

6.6 —
PROPOSITIONS
ET RECOMMANDATIONS
DU GROUPE
Page 173

Laisser un petit enfant seul avec un chien
est irresponsable!

Les questions:

**Comment délivrer aux familles avec
enfants de moins de 5 ans possédant
un chien un message efficace de
prévention sans faire peur?**

**Comment informer les parents lors
du choix de l'acquisition d'un animal?**

**Comment structurer l'éducation
des propriétaires de chiens?**

**Comment faut-il éduquer les enfants
à un comportement adéquat envers
un animal?**

**Qui faut-il éduquer: l'enfant, l'animal
ou les propriétaires?**

Quelles sont les meilleures stratégies?



6.2

PAROLES D'ENFANTS...

Tu t'es déjà fait mordre par un chien?

- Oui par Vidoc. Je voulais lui dire au revoir mais il mangeait puis il m'a mangé au menton.

Tu as dû aller à l'hôpital?

- Oui...
- Moi en Italie, j'ai deux chiens.

Quand tu étais plus petit tu étais souvent seul avec eux?

- Eh, oui.

Tu faisais attention?

- Pas beaucoup car quand je lui arrachais les poils elle me faisait rien.

Il pourrait te mordre!

- Non...
- Moi, j'ai un petit chien chez moi mais j'ai pas besoin de faire attention car il mord jamais.

Ah oui, ça ne mord pas les chiens?!

- Oui ça mord.

Sauf le tien?

- Non y a pas que le mien.
- Ben mon chien il a déjà attaqué quelqu'un pis il s'est ouvert et il a dû aller à l'hôpital.

Tu as peur des chiens?

- Oui un petit peu...
- Quand on a peur d'un chien, il faut jamais le regarder dans les yeux.
- D'abord ce qu'il faut faire c'est leur tendre la main et les laisser s'approcher eux-mêmes.
- Si jamais il attaque et il est pas attaché, ben voilà...
- Faut faire le poireau ou la pierre.

6.3

LES PERSONNES RESSOURCES DE L'ATELIER

Experts, intervenants:

Dr Olivier Carrel,
pédiatre installé, président du groupement
des pédiatres vaudois

Dr Jean Pfister,
vétérinaire installé,
président de l'Association suisse
pour la médecine des petits animaux,
Lausanne

Dr Colette Pillonel,
vétérinaire, spécialiste du comportement
animalier

Jeanine-Claude Belet,
présidente et responsable technique
de l'Association Prévention des accidents
par morsures (PAM-Lausanne)

Modérateur:

Prof. Olivier Reinberg,
chirurgien pédiatrie, Département médico-
chirurgical de pédiatrie, CHUV

6.4

LE DÉBAT

RAPPEL DES SPÉCIALISTES

Dans la majorité des cas, les accidents ont lieu lorsque l'enfant est seul avec l'animal. L'enfant est avant tout mordu par son chien ou un chien connu de lui (dans plus de 70% des cas).

- L'enfant est avant tout mordu par son chien ou un chien connu de lui (dans plus de 70% des cas).
- Dans la majorité des cas, les accidents ont lieu lorsque l'enfant est seul avec l'animal (cela doit être l'axe de travail de prévention prioritaire).
- Beaucoup d'informations existent.
- De nombreux professionnels sont à disposition des familles pour des conseils.
- Quelques domaines de recherche sont encore à explorer.
- Malgré cela, on constate un manque très important d'information aux personnes «relais», en particulier aux médecins et aux soignant-e-s de pédiatrie, aux éducatrices de la petite enfance qui ignorent l'existence de ces programmes, où les trouver et quels messages doivent être délivrés.
- Les pédiatres mentionnent qu'il n'y a pas un jour sans qu'ils aient affaire aux questions de parents sur l'enfant et le chien. Il existe une forte demande de leur part de recevoir cette information pour la relayer.
- Il y a un manque important de diffusion de programmes dont l'efficacité est prouvée.
- La loi du 31 octobre 2006 sur la police des chiens devrait améliorer la situation. Malheureusement, l'aspect préventif n'est pas intégré dans la formation «nouveau maître».

CE QU'IL FAUDRAIT FAIRE:

- Le processus pour responsabiliser les enfants doit être accompagné des parents.
- Instruire les personnes «relais», en particulier les médecins et les soignant-e-s de pédiatrie sur les principes de base de la coexistence entre enfants et animaux.
- Les informations existent et sont à disposition: elles doivent être diffusées!

POUR RÉSUMER CELLES-CI:

Processus d'accompagnement dès le début:

- de l'arrivée d'un animal dans la famille avec enfant;
- de l'arrivée d'un enfant dans une famille avec animal (il n'y a pas d'informations pour les familles ayant un chien et qui vont avoir un bébé).

EXPLICATION NÉCESSAIRE PAR LES PROFESSIONNEL-LE-S DE DEUX FAÇONS DISTINCTES (MIN 30 MIN!)

- Tenir un langage pour l'enfant;
- Tenir un langage pour les parents;
- Plusieurs entretiens sont nécessaires avec parents et enfants. Nécessité de suivi à moyen terme (quelques mois).

OUTRE LE MANQUE D'INFORMATION, IL EST FAIT MENTION D'UN FLAGRANT MANQUE DE SENS COMMUN. UN PEU DE BON SENS

C'est un problème de société: quel regard avons-nous sur l'animal? «En cinquante ans, le chien est passé de la cour de la ferme au lit du propriétaire».

Un animal placé dans la famille, c'est un loup dans la bergerie. Il garde un comportement de meute.

Quelle image les personnes ont-elles des chiens? Les attentes diffèrent et dictent les comportements. Ces images sont fortement influencées par les médias. Pourquoi avoir un chien de compagnie?

Pour l'adulte, il peut être:

- un substitut d'enfant,
- une compagnie,
- le meilleur ami de l'homme (fidèle!),
- le porteur d'une image de famille idéale: «Maison, jardin, chien».

Pour l'enfant:

- un confident,
- un copain,
- l'ami de l'homme.

Avoir un chien est une servitude. Quel temps sommes-nous prêts à lui consacrer?

Dans la problématique des accidents, on observe une négation du problème, car il y a un contrat de loyauté spécial qui se crée, comme s'il était un membre à part entière de la famille.

Pourtant le chien considère l'enfant comme un autre membre de la meute.

Quel regard avons-nous sur l'animal? En 50 ans, le chien est passé de la cour de la ferme au lit du propriétaire!

Nous avons de très bonnes connaissances des comportements du chien envers l'animal, mais une mauvaise connaissance de la vision que le petit enfant a du chien. Des études sont à promouvoir.

De multiples programmes existent, y compris des films: en particulier dans le canton de Vaud, le programme Prévention des accidents par morsures (PAM), délivré par la Société vaudoise de protection des animaux (SVPA).

Les acteurs de ce programme éducatif interviennent dans les classes avec des chiens. On y apprend aux enfants quel comportement adopter face aux chiens, comment se protéger (position de la statue sans regarder le chien, position de la pierre). L'intervention est divisée en plusieurs parties: discussion sur les métiers dans lesquels on emploie des chiens, diffusion d'un film et exercices avec les enfants avec deux chiens de races différentes.

L'efficacité de ce programme est démontrée. Néanmoins, il faut assurer en permanence des messages (répétitions) pour en assurer la bonne efficacité. Malheureusement ce programme ne fonctionne que sur appel (demande par les directeurs d'établissements). Il devrait être généralisé et systématisé.

Cependant PAM est une structure pratiquement bénévole, non institutionnelle.

Il faudrait étendre des programmes type PAM à toutes les classes du canton et institutionnaliser cette activité. Ils devraient être proposés systématiquement sans demande préalable dans toutes les classes du canton, sur le modèle de l'action des brigades de prévention des polices.

Il existe donc un problème de financement. En 2008, l'impôt sur les chiens a rapporté au canton de Vaud 3,4 millions de CHF (70'000 chiens enregistrés). Il devrait être investi dans la prévention des morsures et la formation.

Notons que les expert-e-s participant-e-s sont unanimes: le débat sur les races de chiens est inutile et stérile. Il n'est pas question d'interdire certaines races de chien.

Si un enfant a peur des chiens, faut-il prendre un chien ou pas?

On relève qu'il n'est pas normal qu'un enfant ait peur de l'animal. Il existe des programmes d'apprentissage de gestion des phobies, construits selon un mode de désensibilisation classique (type peur de l'avion), mais ils sont trop peu connus et trop peu utilisés.

Lors du débat on évoque le problème des enfants violents avec les animaux (ex: une mère rapporte que son fils est violent, il tape tout le monde. Pour arranger cela, elle envisage de prendre un chien. Que lui dire?). La Fondation Per Canem effectue un

travail entre l'enfant violent et le chien.

Un enfant qui a peur des chiens risque-t-il plus d'avoir un accident? Il n'y a pas d'étude qui le prouve, mais selon l'expérience, on peut dire que oui.

AUTRES ANIMAUX:

Le cheval:

les accidents sont moins nombreux mais beaucoup plus graves:

- Les accidents dus à une chute peuvent être très graves.
Recommandation: faire porter un casque (dit «bombe») et une protection dorsale aux enfants dans les manèges et les écoles.

- Les accidents dus au comportement du cheval (morsure, coups) sont également à prendre en compte.

Recommandation: apprendre aux enfants à ne pas se tenir devant ou derrière le cheval.

On regrette que dans un manège d'équitation, certains enfants ne connaissent pas l'animal, car lorsqu'ils arrivent, l'animal est déjà sellé et lorsqu'ils finissent, c'est au tour d'autres enfants. Il serait préférable que l'enfant suive l'animal du début à la fin, qu'il le selle, le lave, etc. Une des solutions serait de partager la groupe en deux, pour que chaque enfant puisse vivre tout le processus. On apprendrait ainsi à l'enfant le savoir-être avec le cheval, ce qui constitue une excellente stratégie de prévention.

Le chat:

les accidents (griffures, morsures) arrivent fréquemment, car l'enfant se positionne (à quatre pattes) au même niveau que le chat (copain de jeu). Cela représente 35% de tous les accidents avec animaux domestiques.

Mais quel financement pour mettre en place des programmes de prévention et pour de la formation? En 2008, l'impôt sur les chiens a rapporté au canton de Vaud 3,4 millions de CHF (70'000 chiens enregistrés).

Un avis unanime des experts participant à l'atelier: le débat sur les races de chiens est inutile et stérile. Il n'est pas question d'interdire certaines races de chien.

6.5

BASES LÉGALES ET PROGRAMMES EXISTANTS

- Loi sur la police des chiens du canton de Vaud, du 31 octobre 2006 — (<http://www.vd.ch/fr/themes/vie-privee/animaux-police-des-chiens/>).
- Règlement d'application du 14 novembre 2007 de la loi sur la police des chiens.

DOCUMENTS ANNEXES:

- Formulaire pour l'annonce de blessures par morsure de chien sur un être humain.
- Formulaire pour l'annonce de blessures par morsure de chien sur un animal.
- Formulaire pour l'annonce d'un chien qui présente des signes d'un comportement d'agression supérieur à la norme (représentant un risque pour les être humains ou les animaux).
- Liste des éducateurs canins de base (Profil 1).
- Liste des éducateurs canins susceptibles de prendre en charge des chiens potentiellement dangereux (CPD) et/ou des chiens qui, sans être dangereux, font l'objet de mesures de proximité (Profil 1 Plus).
- Liste des éducateurs canins spécialisés susceptibles de prendre en charge des chiens dangereux (Profil 2).
- Liste des moniteurs de mordant et/ou hommes d'assistance/piqueurs pour chiens de défense ou de mordant (Profil 3).

Le débat sur les chiens (et un peu sur le cheval) a occulté d'autres problèmes, faute de temps, en particulier le problème des autres animaux (chats, rats).

Il y a un besoin de prévention vis-à-vis des chats de la maison, mais à l'heure actuelle, les politiques n'en ont pas conscience.

6.6

PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS DU GROUPE

(IN)FORMER LES PROFESSIONNELS:

- Colloque de formation à organiser rapidement.
- Extension des programmes de type PAM à toutes les classes du canton.
- Institutionnaliser ces programmes. Ces actions devraient être menées systématiquement sans demande préalable et ceci dans toutes les classes du canton, sur le modèle de ce qui est réalisé par les brigades de prévention des polices.
- Nécessite un soutien financier. Y affecter l'impôt sur les chiens.
- Augmenter le nombre de programmes de gestion de phobies et leur accès.
- Former les professionnel-le-s, y compris les sages-femmes, pour qu'ils-elles puissent faire de la prévention dès la naissance. Une visiteuse pourrait se rendre à domicile après la naissance pour faire de la prévention, car le danger augmente lorsque l'enfant commence à se mouvoir seul.

LE PROGRAMME DE PRÉVENTION NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES N'A PAS INTÉGRÉ LA PRÉVENTION:

- Intégrer les bases légales.
- Pallier l'absence de communication entre autorités fédérales et gens de terrain.
- Des études sont à faire: enfant et chien, enfant et autres animaux (en priorité le chat et le cheval).

AMÉLIORER LA SAISIE DE DONNÉES STATISTIQUES.